

**Réunion du Conseil Municipal
Mardi 13 octobre 2015**

PRÉSENTS : Mme Marie-France LÉCULÉE, Maire, M. Marc DANO, Mme Michèle POUPELARD, M. Laurent SOULARD, Mme Valérie BARANGER, M. Maurice BAUDRY, M. Christian BONNEAU, M. Jacques BOZEC, Mme Ingrid BURGAUD, Mme Marie-Cécile CLISSON, M. Christian CLOUTOUR, Mme Béatrice DUPUY, M. Bruno GALVAN, Mme Marie-Pierre MICHAUD.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Anne-Marie MARY qui a donné pouvoir à M. SOULARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Cécile CLISSON.

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal de la réunion du 9 septembre ; il est adopté.

Renouvellement de la convention d'occupation du domaine privé de la Commune avec la Sarl NOWE Services

Mme le Maire rappelle que les parcelles cadastrées N n°580 et 312 rue de la Cloison sont mises à disposition de l'entreprise NOWE Services dans l'attente de l'aménagement de ce secteur en zone artisanale.

M. NOIROT demande à renouveler la convention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de renouveler la convention d'occupation, pour une durée de 2 ans, moyennant le versement d'une redevance de 130 € par an.

Renouvellement de la convention d'occupation du domaine privé de la Commune avec la SCI Les Mandeliers

Mme le Maire rappelle que la parcelle cadastrée N n°325 (710 m²) a été achetée l'an passé par la Commune, et mise à disposition de la SCI Les Mandeliers.

M. ROUSSEAU demande à renouveler la convention. Mme le Maire propose d'appliquer les mêmes conditions que ci-dessus.

M. Christian BONNEAU s'étonne du montant de la redevance, considérant la surface louée.

Mme le Maire rappelle les circonstances de l'acquisition et ce qui avait été convenu en 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de renouveler la convention d'occupation, pour une durée de 2 ans, moyennant le versement d'une redevance de 130 € par an.

Mise à disposition salles communales auprès de l'Instant Avant l'Aube

Mme le Maire explique que l'association a programmé de nouvelles activités artistiques et théâtrales pour cette saison 2015/2016.

Elle propose de répondre favorablement à cette nouvelle demande d'utilisation du restaurant scolaire (du 19 au 25 octobre) mais d'engager une expertise et de travailler sur les objectifs d'utilisation et les lieux de salles communales sollicités par les associations avant de statuer sur les autres demandes présentées par L'Instant Avant L'Aube.

M. GALVAN demande si le restaurant scolaire peut être utilisé (loué) pour ce genre d'activité ; réponse : oui.

Mme le Maire précise que la redevance d'occupation avait été fixée à 75 € par semaine.

M. DANO ajoute qu'il faut comptabiliser la préparation des salles et les heures de ménage / entretien, à savoir 4 ou 5 heures supplémentaires.

Le Conseil Municipal accepte de mettre le restaurant scolaire à disposition de l'association de l'Instant Avant l'Aube et décide de fixer la redevance d'occupation à 150 € par semaine.

Participation au 98^{ème} Congrès des Maires de France

Mme le Maire rappelle l'intérêt à participer au Congrès des Maires à Paris.

Elle propose au Conseil qu'un adjoint l'accompagne et que la participation soit prise en charge par la Commune.

Elle évoque le carrefour des Maires de Vendée qui s'est déroulé à Fontenay le Comte.

La conférence était très intéressante.

M. BAUDRY demande quel adjoint va l'accompagner ; réponse : dans l'ordre des mandats, donc M. DANO (1^{er} Adjoint).

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge tous les frais relatifs à la participation de Mme le Maire et de M. DANO au Congrès des Maires de France à Paris.

Agenda d'Accessibilité Programmée

M. DANO, Adjoint à la voirie et aux bâtiments, rappelle que tous les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) devaient être "accessibles" au 1^{er} janvier 2015.

Si ce n'était pas le cas, il fallait s'engager dans un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) et déposer le dossier avant le 27 septembre. Ce que nous avons fait.

Préalablement, un diagnostic avait été réalisé (par l'Apave) sur chaque bâtiment pour déterminer les travaux indispensables à l'accessibilité.

M. DANO cite les travaux déjà effectués : arrière de la Mairie, entrée de la Mairie, salle La Salicorne, sanitaires publics, et les travaux restant à réaliser s'élèvent à 716 343.04 € HT (jusqu'en 2021) – étant précisé que 535 943 € (TTC) concernent uniquement la salle de sports/anciens ateliers communaux.

M. DANO ajoute qu'il faudra prévoir chaque année les crédits au budget de la Commune.

Mme DUPUY interroge sur l'intégration de la salle de sports, et sur le montant cité.

Mme le Maire précise qu'il s'agit de la mise aux normes des vestiaires, de l'accueil, des bureaux, du cheminement... donc pour le handicap, pour l'accessibilité.

M. DANO indique que cet Ad'AP sera validé par le Préfet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Commune tel que présenté.

Admission en non-valeur

Mme le Maire explique qu'un commerçant ambulant (marché d'été) reste redevable d'une somme de 128 € La Trésorerie n'a pas pu recouvrer... Il faut donc l'admettre en non-valeur. Mme DUPUY demande pourquoi le droit de place n'était pas payé à chaque marché. Mme le Maire explique le processus appliqué, différent entre un commerçant abonné et un "volant". M. BAUDRY déplore ce dispositif comptable (que nous avons déjà mis en œuvre auparavant...).

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'admettre la somme de 128 € en non valeur.

Nouvelle organisation territoriale (loi NOTRe)

Mme le Maire propose au Conseil de se positionner sur une nouvelle organisation territoriale, au regard des textes et notamment de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015, qui réforme les intercommunalités.

Désormais, il faudra des regroupements de 15.000 habitants minimum ; sauf exceptions et l'Ile de Noirmoutier bénéficie de l'exception insulaire (comme l'Ile d'Yeu).

Ces nouveaux contours seront soit choisis, soit imposés.

Mme le Maire demande aux élus leur avis sur une éventuelle modification du contour de l'intercommunalité, étant précisé que la Communauté de Communes a engagé une réflexion avec les intercommunalités voisines.

Une des éventualités est une grande intercommunalité correspondant au périmètre du SCOT : Communauté de Communes de Saint Jean de Monts + Communauté de Communes du Pays de Challans + Communauté de Communes du Pays du Gois + Communauté de Communes de l'Ile de Noirmoutier. Cela représenterait un support important, demain, pour être lu dans l'organisation territoriale et dans la Région.

Il faut noter que la Communauté de Communes du Pays du Gois, avec 8 000 habitants, devra obligatoirement se tourner vers un autre territoire. Par délibération, elle a fait savoir qu'elle serait disposée à s'associer avec Challans et Noirmoutier...

En ce qui nous concerne, Mme le Maire parle de bassin de vie élargi, vers Challans (raisons administratives, services, lycées, vie culturelle) ? vers Pays du Gois (logements) ? vers Saint Jean de Monts (moins attractif) ?

M. BAUDRY demande si le Préfet peut imposer un périmètre, en cas de mésentente ; réponse : oui, pour les intercommunalités qui ont l'obligation de faire, les propositions devant intervenir avant le 26 octobre 2015.

M. BOZEC déclare qu'il faut savoir quel est le meilleur périmètre, pour offrir aux citoyens les meilleurs services... même si notre intercommunalité fonctionne plutôt bien.

Il ne faut pas oublier le problème de l'Ile : le logement, le foncier, et la concurrence des Communes retro-littoral. Il est donc important de dépasser notre périmètre et d'aller plus loin.

Il fait allusion aux pertes de compétences du Département, aux compétences transférées à la Région (économie, transport) et l'énergie qui dépendra des communautés de communes ; donc plus le périmètre sera important plus la mise en commun des richesses sera grande...

Mme le Maire rejoint les propos de M. BOZEC. Le poids décisionnel sera porté par la Région ; le Département perd les compétences générales et ne garde que les compétences sociales, collèges, voiries...

M. BAUDRY, M. CLOUTOUR sont d'accord pour le périmètre du S.C.O.T.

Finalement, les choix d'organisation territoriale exprimés par le Conseil se présentent ainsi :

1. Intercommunalité correspondant au périmètre du SCOT ;
2. Communauté de Communes de l'Ile + Communauté de Communes Pays de Challans + Communauté de Communes Pays du Gois ;

3. Communauté de Communes de l'Ile + Communauté de Communes Pays du Gois.

Commune Nouvelle

Mme le Maire rappelle que les Communautés de Communes avaient l'obligation de rédiger un rapport sur la mutualisation des services.

La Communauté de Communes a engagé la procédure et un audit a été réalisé par la Société Sémaphores, mais après maintes réunions (investigations sur enfance/jeunesse, notamment), il n'y a pas d'aboutissement concret.

Nous (La Guérinière) sommes enclins à penser que, face aux dotations financières qui diminuent, il faut se donner des moyens supplémentaires, et si nous étions « 1 seule commune », une "Commune Nouvelle", nous aurions plus de poids.

M. BOZEC exprime deux craintes :

- les services rendus à la population seront-ils les mêmes ? il insiste sur le maintien de l'accueil du public en Mairie ;

- est-ce que Nous, La Guérinière, pourrons nous faire entendre dans un périmètre plus large ? Il évoque les regroupements des 4 Communes, d'abord la création du SIVOM en 1966, puis en district puis en Communauté de Communes ; et chacune a été écoutée...

Mme le Maire répond à Mme DUPUY qui l'interroge, qu'aujourd'hui, seule L'Epine a répondu négativement à la création d'une Commune Nouvelle (trop prématuré), et dit oui à la Communauté de Communes insulaire ajoute M. BAUDRY.

Barbâtre et Noirmoutier s'exprimeront prochainement.

Mme le Maire évoque la fiscalité, et le lissage des taxes qui pourra se faire sur 12 années...et précise que la mise en perspective d'une commune nouvelle pour représenter l'Ile sera importante au regard des compétences transférées à la Région (les nouveaux contrats régionaux porteront sur le périmètre du SCOT et non plus sur celui des EPCI).

M. CLOUTOUR insiste pour être vigilant sur le maintien d'une Mairie proche des citoyens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'idée de création d'une Commune Nouvelle.

Validation des tarifs 2016 de l'aire de camping-cars (gérée par la SARL Ambiance 2000)

M. SOULARD, Adjoint aux finances, expose que le gestionnaire (les frères Ganuchaud) a demandé à augmenter les tarifs, notamment pour s'aligner sur les tarifs pratiqués par les autres Communes. (M. SOULARD évoque les tarifs de L'Epine).

Ambiance 2000 souhaite augmenter de 1 € chaque tarif existant.

M. GALVAN interroge : n'y a-t-il pas de revalorisation de la redevance ?

Mme le Maire répond que non : des tarifs bas avaient été mis en place pour lancer la nouvelle gestion ; et au regard des investissements supplémentaires liés à l'extension, il avait été prévu une redevance forfaitaire sur 3 ans, et ensuite (à partir de 2018), la redevance sera basée sur un pourcentage.

M. GALVAN demande si le chiffre d'affaires est donné tous les ans ; M. SOULARD dit que nous aurons bientôt les chiffres.

Mme le Maire ajoute qu'il faut tenir compte aussi de l'amortissement des 49 emplacements « saisonniers ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'augmentation des tarifs de l'aire de camping-car, conformément au tableau présenté.

Décisions modificatives

M. SOULARD présente les décisions modificatives suivantes :

Budget principal :

- | | |
|---|----------|
| - Acquisitions "emplacements réservés" rue de la Poirière : | 20.000 € |
| - Travaux assainissement blockhaus/plage de la Cantine : | 15.000 € |
| - Conception du nouveau site internet (espace informatique) : | 5.000 € |

Le Conseil Municipal accepte les décisions modificatives telles que présentées, la somme totale 40 000 € étant prélevée sur la dotation nationale de péréquation.

Budget lotissements :

Le Conseil Municipal adopte les décisions modificatives suivantes :

- Travaux pour aménagement de 9 lots (lotissement les Tamarins) : 131.480 €
(les acquisitions de terrains étant inscrites à l'inventaire pour une somme de 273.102 €)
- Vente des terrains pour un montant prévisionnel de : 611.733.68 €
(ce qui laisserait apparaître un résultat net de +207.151 € à reverser au budget principal).

Modifications des modalités de perception de la taxe de séjour forfaitaire

Mme le Maire fait part d'une réforme de la taxe de séjour, notamment par la loi de finances de décembre 2014 et le décret du 31 juillet 2015.

Sur la Commune, nous appliquons la taxe de séjour forfaitaire, du 1^{er} juin au 30 septembre, et à l'abattement obligatoire de 40 % sur le nombre d'unités de capacité d'accueil, le Conseil avait fixé un abattement supplémentaire facultatif de 10 %.

Désormais, l'abattement facultatif est supprimé et l'abattement obligatoire est modifié.

Le taux d'abattement, fonction de la durée de la période d'ouverture de l'établissement, devra être compris entre 10 et 50 %.

Mme le Maire propose, après calculs – afin de ne pas modifier le montant de la taxe versé par les logeurs – de fixer le taux unique obligatoire à 45 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition, et maintient pour 2016 les tarifs appliqués cette année.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de mise en sécurité, aux normes et accessibilité de la salle de sports

Mme le Maire rappelle au Conseil le projet de travaux de mise en sécurité, d'hygiène, d'économie des fluides et d'énergie, et de travaux de mise aux normes de la salle des sports, et création d'un accueil périscolaire.

La dépense totale est estimée à 446 620 €HT.

Une procédure a donc été engagée pour missionner un maître d'œuvre.

Au vu des offres reçues en Mairie et après examen, la Commission d'appel d'offres propose de retenir M. Frédéric Fonteneau architecte et les cabinets Serba, Isco et Rousseau comme maître d'œuvre, selon un forfait de rémunération de 35 657 €HT (9,05 % du coût prévisionnel des travaux).

M. BONNEAU demande pourquoi n'a-t-on pas tenu compte de la démolition ?

Mme le Maire répond que le Commune s'en chargera directement.

Et en réponse à M. GALVAN, elle ajoute que oui, il y a de l'amiante ; c'est diagnostiqué ; il y aura dépollution, puis déconstruction.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de retenir M. Frédéric Fonteneau architecte et les Cabinets Serba, Icso, Rousseau comme maître d'œuvre pour les travaux de mise en sécurité, aux normes de la salle des sports.

Proposition d'accueil de demandeurs d'asile et/ou de réfugiés politiques

Mme le Maire rappelle les informations données au cours de la réunion de septembre dernier, suite à la lettre adressée par le Ministère de l'Intérieur sur l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés politiques, après promulgation de la loi du 29 juillet 2015 réformant le système d'asile.

L'Etat invitait les Collectivités à réfléchir et à s'impliquer.

Nous avons décidé de constituer un groupe de travail et plusieurs réunions ont eu lieu ; il y a eu également une rencontre avec l'APSH (association d'Accompagnement Personnalisé et de Soutien à l'Habitat) chargée de prendre en compte les réfugiés, et le CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile), le 6 octobre dernier.

Ils ont expliqué comment les organisations se déclinent, comment différencier réfugiés politiques et demandeurs d'asile, et apporté des renseignements complémentaires.

Mme le Maire pense qu'une famille de réfugiés politiques s'intégrera plus facilement, et demande au Conseil s'il est prêt à mettre à disposition un logement communal.

La langue passe par l'enfant qui va à l'école ; il y aura un accompagnement du CCAS, de bénévoles (qui se sont déjà manifestés), et les commodités du centre-bourg, et de l'école devraient faciliter le quotidien.

M. BAUDRY demande quel logement serait mis à disposition ; réponse : logement meublé au dessus du restaurant scolaire et une convention serait passée avec l'A.P.S.H.

Mme le Maire fait part de son intime conviction : ce n'est pas lorsqu'on est nombreux, que l'on s'intègre plus facilement...

M. GALVAN demande si d'autres collectivités ont décidé d'accueillir ; oui, Saint-Gilles, et d'autres sûrement au vu des lectures de presse.

D'autres commentaires sont formulés :

L'APSH aura les moyens de se déplacer pour assurer le suivi et effectuera toutes les démarches administratives –restreintes pour les réfugiés politiques, puisqu'ils ont déjà un statut- (droit au travail, aux aides sociales...).

Il faudra des interprètes, des gens et des structures pour s'occuper de cette famille pendant 6 mois, 1 an, plus...

Les relais professionnels seront là pour gérer.

Mme DUPUY demande s'il est possible d'organiser une réunion publique pour informer la population ; réponse : oui, bien sur.

Mme le Maire propose donc au Conseil de se prononcer sur l'accueil d'une famille de réfugiés politiques et la mise à disposition d'un logement communal auprès de l'APSH.

M. GALVAN vote contre ; Mme MARY et Mme BARANGER s'abstiennent ; les autres conseillers acceptent la proposition de Mme le Maire.

Compte rendu de la Commission "Culture-Associations-Animations-Communication"

La Commission s'est réunie le 18 septembre dernier.

Dates à retenir :

- Noël des Ecoles : le jeudi 17 décembre, les élèves assisteront à un spectacle de magie présenté par Benoît RAIMONDEAU.

- Noël des enfants et des agents communaux : comme l'an passé, une fête mutualisée est organisée aux Salorges, le mardi 8 décembre et le spectacle présenté par Joan VINCE sera "la grosse fatigue du Père Noël".
- Noël des agents de la Commune : le mardi 15 décembre ; Mme le Maire, au cours de cette petite réception remettra la médaille du travail communale à M. Jean FRIOUX.
- Colis de Noël des personnes âgées : autre exemple de mutualisation, puisque depuis plusieurs années, nous nous sommes associés à Noirmoutier pour choisir le même fournisseur, le même colis (et obtenir le meilleur prix).
- Vœux du Maire : la cérémonie est programmée pour le 12 janvier 2016 à 18h30.

Mme le Maire informe que la Commission a souhaité maintenir pour 2016 les tarifs "droits d'entrée" au Musée pratiqués actuellement.

Elle remercie l'association "Les Amis du Musée" pour leur implication dans les journées du Patrimoine.

Elle termine la présentation du compte rendu de la réunion en précisant que la Commission Culture de la Communauté de Communes demandera aux Communes la liste des associations qui sollicitent une subvention.

Enfin, elle fait savoir que nous sommes entrain de finaliser la venue d'une chorale à l'Eglise pour les fêtes de Noël.

Présentation du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes

Monsieur Noël FAUCHER, Président de la Communauté de Communes rappelle, en préambule, que l'année 2014 a été une année électorale.

Il cite les chiffres clés suivants :

- Près de 10 millions d'euros de dépenses d'investissement (tous budgets confondus) ;
- 83,6 % de recettes réalisées (fonctionnement et investissement) ;
- Baisse de l'endettement à hauteur de 13,13 % (entre 2013 et 2014) ;
- 2,142 millions d'euros d'excédent dégagé sur le budget principal ;
- 2,2 millions d'euros étant le résultat de la capacité à financer les dépenses d'investissement ;
- Aucune augmentation fiscale.

La première action de la Communauté de Communes porte sur l'économie :

- réhabilitation et gestion de 2 zones d'activités économiques ;
- création du dispositif MOCA (Modernisation du Commerce et de l'Artisanat) pour aider les entreprises – à hauteur de 40.000 € en 2014 - ;
- une enveloppe d'environ 100.000 € au bénéfice des entreprises, telles que l'aide à l'œillet, ou l'aide au service de l'artisanat ;
- un investissement conséquent pour le très haut débit et la montée en débit, avec 5 secteurs concernés et un budget de 500.000 € consacré à cette démarche ;
- une attention toute particulière portée à l'emploi : la Maison de l'Emploi et de la Solidarité est un service de proximité performant ; Esnov'Her a accompagné vers l'emploi 62 salariés ; la Mission Locale a suivi 72 jeunes ; 1.400 offres d'emploi ont été diffusées sur le site internet de la Communauté de Communes ; 283 salariés ont été mis en relation avec les entreprises (emplois saisonniers) ; le taux de chômage est moins important en 2014 qu'en 2013 (et il est dans les plus bas du Département) ; la Maison de l'Emploi a obtenu le label « Orientation pour tous ».

M. Le Président présente l'activité touristique, qui revêt une grande importance :

Avec un budget annuel de 600.000 €, la Communauté de Communes traduit son soutien à la promotion de l'Ile ; le numérique est incontournable et la montée en puissance des réseaux sociaux en est la preuve : plus de 825.000 visiteurs, 3 millions de pages consultées ; sans oublier la couverture médiatique : 41 journalistes accueillis, 63 articles de presse « tourisme » publiés, 5 émissions de télévision (dont Télématin, Echappées belles) et le tournage du film « Boomerang » diffusé actuellement sur les écrans ajoute M. FAUCHER ; et le film « le goût des moments vrais », présentant les forces et les faiblesses du territoire, film qui « rapproche » les vacanciers et les résidents, qui est un vrai message d'authenticité.

M. Le Président poursuit sa présentation en évoquant l'atout environnemental :

- défense contre la mer, et le PAPI.... ;

- l'assainissement et la lutte contre les eaux claires parasites ; les contrôles des installations et 121 installations ont été vérifiées : 40% sont jugées conformes, 22% conformes avec préconisation.

Il est donc indispensable de réduire la pollution vers les eaux conchylicoles, les aquaculteurs ont besoin d'une eau d'excellente qualité pour produire.

- un espace naturel remarquable à préserver : le Polder de Sébastopol, et le renouvellement de la convention avec la Région pour ce faire... M. FAUCHER souligne la qualité du travail des agents affectés à cette action.

- la collecte et le traitement des ordures ménagères sont des enjeux forts ; il est constaté une meilleure qualité du tri ; le budget d'un montant de 2.800.000 € reste stable malgré les investissements importants (véhicules, équipements de points d'apports volontaires).

Il y a aussi les actions de proximité, qui ont une forte dimension de solidarité :

- le transport à la demande – qui fonctionne bien, trop bien dit Le Président – avec une dépense à hauteur de 100.000 € pour la Communauté de Communes, et une subvention du Conseil Départemental, désormais plafonnée à 20.000 €(auparavant correspondant à 50%) ;

- le transport pour les collèges, les lycées, et la « Bourse aux étudiants ».

M. FAUCHER indique que le budget transport s'élève à 200.000 € environ (dont 50.000 € pour l'entretien des pistes cyclables).

M. FAUCHER évoque le travail des élus et des associations pour toutes les actions sur l'Ile.

Il poursuit la présentation comme suit :

- solidarité aussi pour le logement, avec le maintien de l'opération aide à l'habitat ; 887.000 € de travaux pour améliorer l'habitat...

- la Maison de Santé (mise en œuvre depuis 6 ans), et dont l'inauguration aura lieu prochainement...

- et la table de radiologie (mise en place depuis 6 mois, et qui accueille 40 personnes par semaine...

Puis Le Président informe sur les équipements publics :

- Océanile et le Centre aquarécréatif avec d'importants travaux réalisés pour la sécurisation de la piscine extérieure. M. FAUCHER précise que le déficit « n'est que » de 100.000 € par an.

- l'Hôtel Jacobsen restauré pour promouvoir notre culture et notre histoire (scénographie mise en place en 2017).

Et enfin, les actions au service de la musique :

-musique à l'école, et musique en partenariat avec l'école de musique « la Clé de Sol » avec une aide apportée par la Communauté de Communes à hauteur de 450/500 € par élève.

Le Président termine son propos en remerciant les élus communautaires – les anciens conseillers et les nouveaux conseillers.